



CitéMAG

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



A VOTRE SERVICE

CIAO VINCENT PASCUCCI **14**

PAROLES AUX LOCATAIRES

8 à 11

BILAN CALEOL 2022

LES ATTRIBUTIONS À LA LOUPE **4 à 6**

EN VUE

PERMANENCES SOCIALES POUR VOUS ACCOMPAGNER FACE AUX DIFFICULTÉS

Inflation conséquente, flambée des prix de l'énergie, pouvoir d'achat en berne, ... Dans un contexte social et économique toujours plus impactant pour nos finances, la Coop' vous rappelle la tenue des permanences sociales.

Tous les 15 jours, vous pouvez rencontrer **Patrick De Gallard**, président de la Commission sociale, pour aborder vos difficultés et tenter de trouver des solutions.

Appelez le **01 47 25 66 82**

Nanterre Coop' Habitat **CitéINFO**
 siege@nanterre-coop-habitat.fr

Vous rencontrez des difficultés financières ?

Patrick DE GALLARD
 Président de la commission Sociale

vous reçoit tous les 15 jours

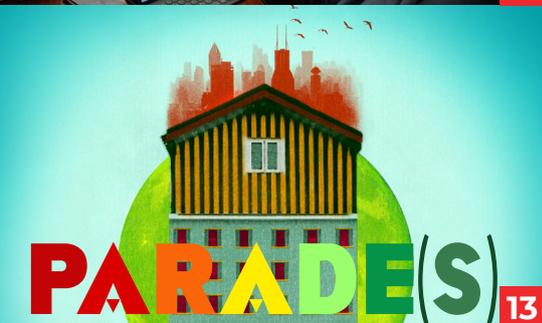
Pour prendre rendez-vous, téléphonez au :
01 47 25 66 82



5



11



13

EDITO

Évaluation permanente 3

ACTUALITÉS

Conseil d'Administration
 Les attributions de la CALEOL 2022 4-6

A VOTRE SERVICE

Vos interlocuteurs de proximité 7
 Livrets d'information concertés 7

PAROLES AUX LOCATAIRES

La Coop' participative 8
 Stationnements résidentialisés 9
 Résidences rénovées 10
 Accueil et réclamations 11

A VOTRE SERVICE

Les travaux 2023 en image 12
 Parade(s) 2023 13
 Ciao Vincent Pascucci 14

EXPRESSIONS LIBRES

..... 15

Retrouvez nous sur





ÉVALUATION PERMANENTE

Lors du dernier conseil d'administration, au-delà du plaisir d'être présent et de retrouver avec joie mes collègues administrateurs, nous avons examiné le rapport annuel de notre commission d'attribution des logements.

Je tiens déjà à saluer le sérieux des services engagés dans la préparation de cette commission, qui ont connu une activité particulièrement importante durant l'année 2022. Ce sont 1752 dossiers qui ont pu être examinés cette année, soit plus de 300 que l'an passé.

Si la commission s'est réunie à de multiples reprises et a traité plus de dossiers, la période traversée ne permet pas de répondre à la hauteur des nombreuses et fortes attentes.

Déjà, le nombre de logements qui se libère sur une année est faible : il y a seulement 4 % de rotation sur l'année écoulée, ce qui complexifie nos possibilités et capacités à proposer des logements pour les demandeurs de mutation.

Aussi, les différents réservataires qui attribuent des logements sur notre contingent ne permettent pas que nos propres logements soient proposés en priorité aux

nanterrien-nes. Pourtant, nos efforts pour bâtir, avec presque 1000 logements neufs par an à l'échelle de la ville (dont près de 150 pour la Coop'), souffrent des manquements des autres collectivités du département et de la région. Par exemple, à travers le contingent préfectoral, les résidences de Nanterre sont proposées à des habitant-es d'autres villes, et pas suffisamment aux populations locales. L'incidence est donc importante pour les demandeurs de mutation, avec des délais d'attente qui se rallongent et moins d'offres... Les investissements de la Ville et de la Coop' sont détournés au détriment de Nanterre et de sa population.

Cette année, nous devons également compter un nombre très important de refus sur les propositions qui sont faites. Ce sont 855 refus qui ont été enregistrés...

Bien sûr, cette situation nous interpelle et nous oblige. Dans la remise en état des logements libérés, dans les échanges avec les demandeurs pour bien partager les conséquences sur des choix restreints ou sur des exigences trop importantes, il est nécessaire que chacun comprenne et partage bien le contexte dans lequel nous nous trouvons : une crise du logement qui nécessite la mobilisation générale dans la

construction de logements neufs, et qui ne peut se résoudre par le seul engagement de quelques villes et bailleurs solidaires.

À l'occasion de notre conseil d'administration, j'ai demandé que notre barème de cotation pour les mutations soit évalué. Plus d'un an après sa mise en œuvre, il est important d'analyser ce nouveau dispositif, de réfléchir collectivement à son devenir. Les critères définis sont-ils suffisants ? Faut-il intégrer de nouvelles dispositions pour certaines situations particulières ?

La réflexion doit être permanente et continue pour toujours améliorer notre organisme, les services rendus, l'accompagnement social indispensable face aux difficultés économiques et sociales qui s'accroissent encore et toujours...

Vos avis sont primordiaux pour guider nos actions quotidiennes et nos chantiers de demain. Dans l'accueil, dans le traitement des réclamations, dans la solidarité, votre parole nous importe et nous oriente.

Et je resterai attentif à ce que les orientations futures soient tracées avec votre satisfaction comme feuille de route.

Hassan HMANI

CONSEIL D'ADMINISTRATION : LES ATTRIBUTIONS 2022 À LA LOUPE



Mercredi 29 mars, les administrateurs de Nanterre Coop' Habitat étaient réunis en Conseil d'administration.

Préparation de l'assemblée générale de la Coop' du mois de juin, comptes 2022 certifiés par le commissaire au compte, appels d'offres contractés, ... L'ordre du jour était conséquent, avec la présentation du rapport d'activité 2022 de la Commission d'Attribution des Logements comme sujet majeur.

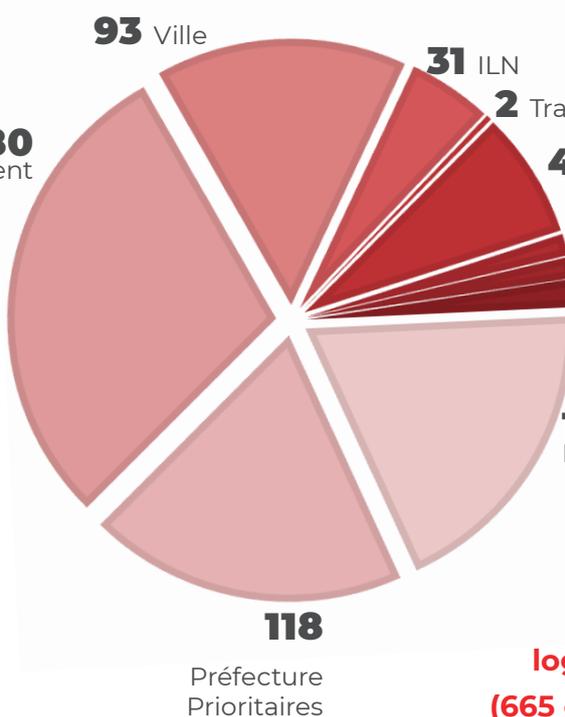
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR RÉSERVATAIRE

■
1752
dossiers examinés
(1443 en 2021)

■
1113
pour premières
demandes

■
+639
pour mutations

■
180
Action Logement



■
613
logements attribués
(665 en 2021, 423 en 2020)

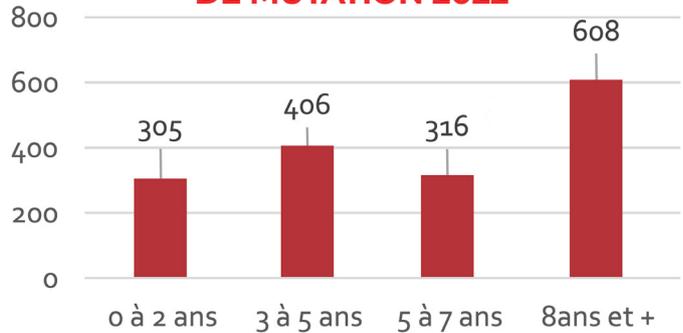
CALEOL 2022 LES MUTATIONS



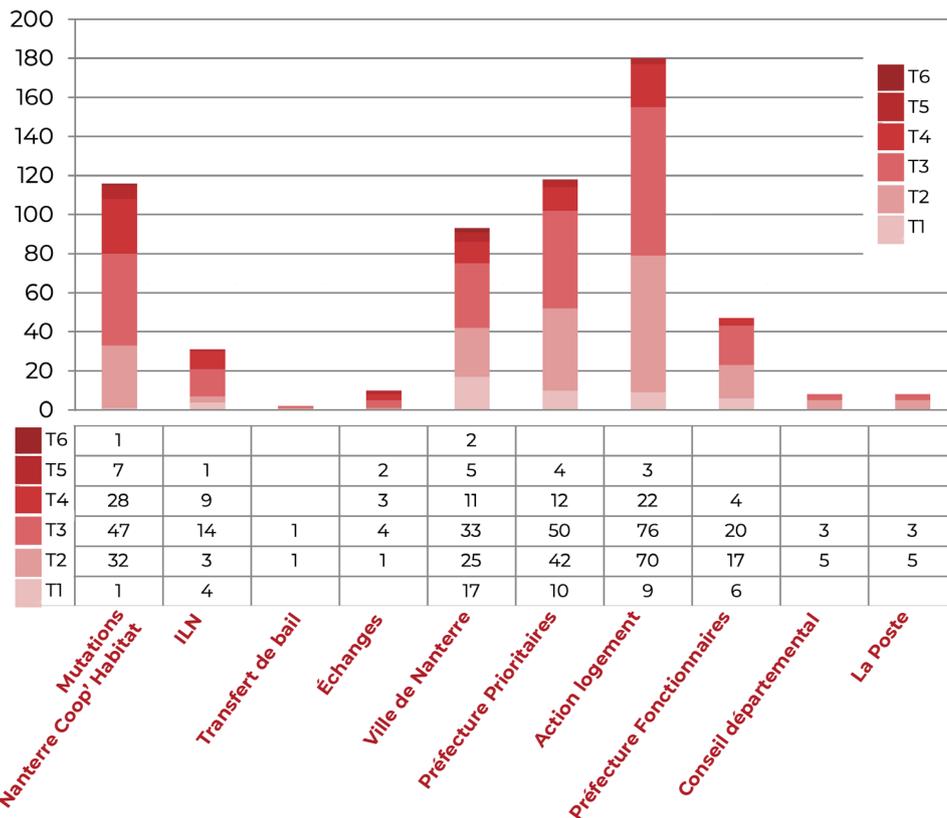
1635
demandeurs de
mutation au 31/12/2022

21 CALEOL
pour l'année 2022

ANCIENNETÉ DES DEMANDEURS DE MUTATION 2022



RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPOLOGIES



116
mutations réalisées
(hors ANRU
et échanges,
120 en 2021)

4%
de rotation sur l'année
(pourcentage de logements
qui se libèrent)

CALEOL 2022 LES MUTATIONS

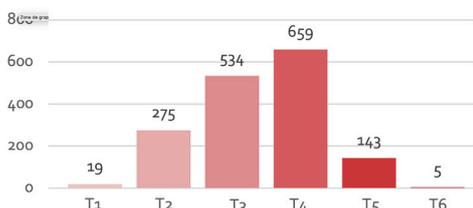


BARÈME DES DOSSIERS MUTATION PAR SECTEUR

Secteur	T1	T2	T3	T4	T5
Centre		100 à 204 pts	70 à 150 pts	142 à 334 pts	
Champs Pierreux		18 à 134 pts	10 à 260 pts	84 à 130 pts	
Chemin de l'Île		10 pts	106 à 300 pts	110 à 134 pts	150 pts
Mont-Valérien	100 pts	122 à 310 pts	100 à 300 pts	108 à 423 pts	98 à 108 pts
Parc		18 à 122 pts	4 à 126 pts	82 à 168 pts	90 à 330 pts
Préfecture			164 à 278 pts	128 pts	
Petit-Nanterre		10 à 104 pts	90 à 442 pts	90 à 250 pts	130 pts
Université		16 pts	128 pts		104 pts

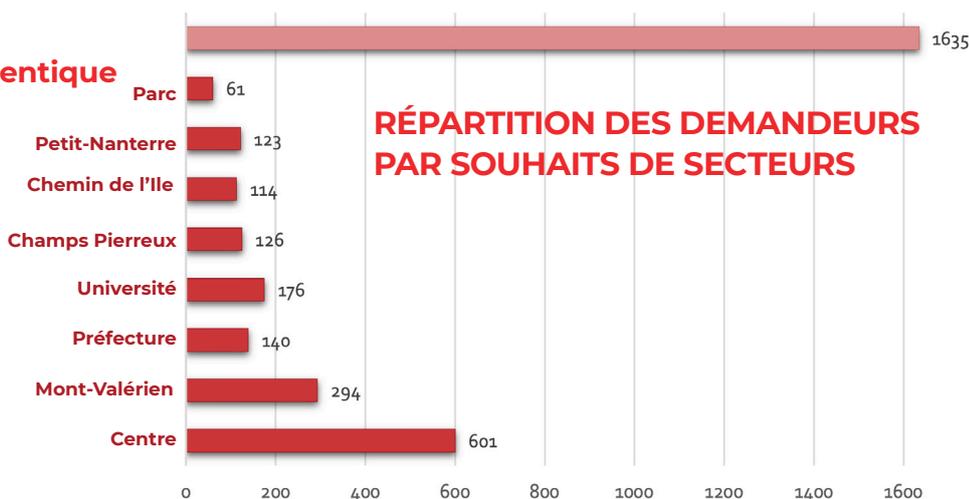
RÉPARTITIONS PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

58 % vers plus grands
26 % vers plus petits
16 % pour typologie identique



DEMANDEURS DE MUTATION PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

“ En collaboration avec la mission handicap de Nanterre, 7 attributions ont pu bénéficier à des ménages en situation de handicap ”



RÉPARTITION DES DEMANDEURS PAR SOUHAITS DE SECTEURS

CALEOL 2022 LES REFUS



26 % soit **220** par la CALEOL
 (dossiers incomplets ou taux d'effort trop conséquent)

855

refus par la CALEOL et les demandeurs de logements

74 % soit **635** par les demandeurs

“ Quelques logements concentrent un taux de refus très élevés : ainsi 44 logements mis en attribution en 2022 ont généré 237 refus. Le premier motif mis en avant est la localisation du logement ”

VOS INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ COMMENT JOINDRE VOTRE GARDIEN·NE

L'information n'a pas pu vous échapper, les horaires de travail et les présences fixes en loge des gardien·nes de la Coop' ont évolué depuis le début de l'année.

Par voie d'affichage dans les halls ou dans nos dernières publications (Cité News de décembre, Cité Mag de janvier, sur notre site internet), ces modifications vous ont été communiquées. Toutefois, les échanges avec les représentant·es des locataires laissent apparaître que l'information n'est pas encore rentrée dans toutes les têtes.

Nous vous rappelons donc cette nouvelle organisation.

Déjà, vos gardien·nes sont continuellement joignables durant leurs horaires de travail, de 8h30 à 12h00 en matinée et de 14h00 à 18h30 en après-midi (et non plus à partir de 14h30). Bien sûr, en dehors de ces heures de travail, des astreintes sont assurées et vous pouvez solliciter une intervention en cas d'urgence en appelant sur la ligne fixe de votre gardien·ne.

Aussi, pour que vous puissiez retrouver de manière certaine votre gardien·ne, des temps fixes en loges sont désormais prévus. En matinée (de 8h30 à 9h00) et en fin de journée (de 17h30 à 18h30), dans

	DU LUNDI au JEUDI	VENDREDI
HORAIRES DE TRAVAIL	8h30 - 12h00 14h30 - 18h30	8h30 - 12h00 14h00 - 16h30
PRÉSENCE FIXE EN LOGE	8h30 - 9h00 17h30 - 18h30	8h30 - 9h00
URGENCES en dehors des heures de travail, soir et week-end	Astreinte au numéro de téléphone de la loge	

VOTRE ANTENNE
ANTENNE DU MONT VALÉRIEN
30, allée des Damades
01 47 24 18 00

des moments stratégiques pour vous (départ au travail ou retour à domicile), vos gardien·nes sont présent·es dans leurs loges et à disposition pour vous recevoir.

Enfin, une attention à partager. Lorsque vous contactez votre gardien·ne par téléphone (le numéro est affiché sur les loges), veuillez à les contacter sur leur numéro de téléphone fixe (et non sur leurs portables) : si vos gardien·nes sont en intervention, laissez un message et vous serez recontacté·és dans les meilleurs délais.

Les 51 gardien·nes
de la Coop' s'adaptent pour
renforcer la proximité.

LIVRETS D'INFORMATION : DÉFINIS DANS LA CONCERTATION

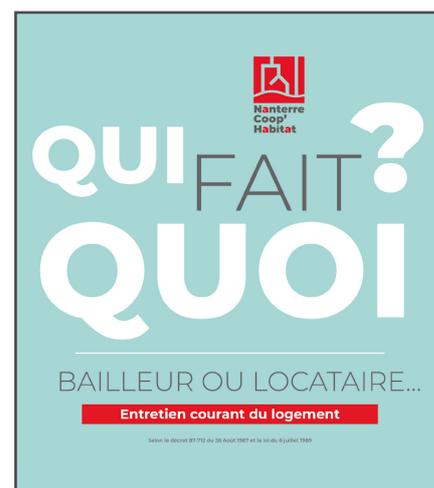
Dans le Cité News de mars, nous vous annonçons la parution de prochains documents d'information. Et c'est avec les amicales de locataires qu'ils s'écrivent.

La répartition des rôles entre locataires et bailleurs est à partager, pour bien savoir qui fait quoi. C'est bien le sens de la première brochure d'information qui est en train de s'écrire à la Coop'. Pièce par pièce, équipement par équipement, vous découvrirez prochainement ce livret pour vous aiguiller au mieux dans vos démarches.

Et c'est avec les représentant·es des locataires que ce document se définit et se finalise. Déjà, si des dispositions réglementaires prévoient bien cette répartition à la Coop', c'est aussi en bonne

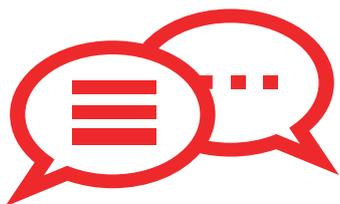
concertation avec les amicales que les choses se décident. Prise en charge de la vétusté, accords spécifiques au patrimoine de la Coop', tous ces aspects sont arrêtés collectivement, pour une solidarité dans l'entretien des logements et des résidences.

Et, pour finaliser ce document, c'est une relecture attentive qui est actuellement conduite par les amicales, convenue en Conseil de Concertation Locative. Une fois ces échanges menés, le livret « Qui fait quoi » sera imprimé et distribué.



LA COOP' PARTICIPATIVE

A Nanterre, la voix des habitant-es est continuellement encouragée et souhaitée pour bien estimer les politiques publiques attendues, pour envisager les évolutions à apporter. A Nanterre Coop' Habitat, cette tradition participative se retrouve bien dans les choix pris. Et, pour évaluer au mieux nos opérations, votre parole est primordiale pour bien considérer la portée de nos actions.



Présence des représentant-es des locataires dans les instances gouvernantes et décisionnaires, rendez-vous réguliers en Conseil de Concertation Locative avec les amicales de locataires, diagnostics en marchant collectifs pour

envisager les travaux à conduire, ... La Coop' a prévu dans ses statuts et dans son organisation quotidienne la place pour les locataires.

Si nos résident-es sont des acteurs actifs et investis dans la gestion publique de l'organisme, nous sommes également attaché-es à recueillir continuellement vos avis et retours d'expériences sur les aménagements conduits, sur les travaux engagés.

Résidentialisations des stationnements pour améliorer vos offres de parkings et cadre de vie,

améliorations des performances énergétiques pour renforcer votre confort dans les logements et réduire nos consommations énergétiques, nouveaux dispositifs pour vous accueillir et répondre à vos réclamations. Mais de votre côté, qu'en dites-vous ?

Dans ce dossier, la parole est donnée aux résident-es, qui nous livrent leurs impressions et perceptions des chantiers menés.



Résidentialisation du 5/7 Watford Résidence Lorilleux



Poursuite de la residentialisation au Petit Nanterre

STATIONNEMENTS RÉSIDENTIALISÉS : LA SATISFACTION AU RENDEZ-VOUS ?

L'amélioration de vos conditions de stationnement est une priorité pour la Coop'.

Répondre aux difficultés et proposer une offre suffisante, moderniser et sécuriser vos parkings par résidences, autant d'actions concrètes qui se traduisent par les différentes résidentialisations conduites. Dans les différents secteurs de Nanterre, ce sont des centaines de stationnements extérieurs qui ont été concernés par ces récents aménagements.

A la fin de l'année 2022, ces travaux ont été effectués sur 40 % des parkings extérieurs.

“ Nous sommes très satisfaits, comme beaucoup de locataires de la résidence Jeanne-d'Arc. En sortant du travail, nous avons une place en bas de chez nous. ”



« Nous sommes très satisfaits, comme beaucoup de locataires de la résidence Jeanne-d'Arc, nous confie M. SAYAH et M. GRAIED. En sortant du travail, nous avons une place en bas de chez nous ». Un petit hic est à noter : « Il y a souvent des pannes sur la porte d'accès, et les délais sont longs pour effectuer les réparations. Et du coup, des gens extérieurs en profitent pour venir occuper nos emplacements ».



Pour M. SMAKHOU, aux Aubépines, l'amélioration du stationnement est très appréciée. « Avant, on n'arrivait pas à se garer. Maintenant, nous n'avons plus ce problème, même s'il y a encore des personnes qui stationnent illicitement », constate-t-il. Et propose un aménagement complémentaire : « Si des miroirs pouvaient être installés sur la rue, ça faciliterait la visibilité pour sortir du parking ».



Au Zilina, « malgré les aménagements menés, il y a trop de dégradations qui font que les habitant-es veulent partir » nous relate un locataire ; l'installation de caméra « pourrait aider à ce qu'il y en ait moins » précise-t-il. Pour M. BOUMNIJEL, locataire depuis 20 ans, « même si ma place est située sous un nid de pigeons et que je dois nettoyer très souvent mon véhicule, c'est très agréable d'avoir un parking juste en bas de chez soi, qu'on voit de sa fenêtre ».

Une offre de stationnement renforcée et appréciée, pour un cadre de vie apaisé. Et les opérations se poursuivent encore.



La Coop' s'engage à :

- Résidentialiser 70 % des emplacements pour 2025 (90 % pour 2028)
- Améliorer la prise en charge et le traitement des troubles de jouissance

RÉSIDENCES RÉNOVÉES, PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES OPTIMISÉES : UN CONFORT DÉCUPLÉ ?

La Coop' est engagée depuis de nombreuses années dans la transition écologique, avec des interventions conséquentes sur le patrimoine.

Réhabilitations des résidences, transformations des réseaux de chaleur, étanchéités des façades et des menuiseries, recours aux énergies renouvelables, ... Aucune résidence classée F ou G n'est à dénombrer. Et les efforts continuent pour intervenir sur les résidences les plus énergivores.

Aux Fontaines, résidence dotée du système HELIOPAC, « c'est bien isolé et mieux que dans mon logement précédent, nous confie M^{me} LALEM. Si les économies d'énergie sont nécessaires, j'ai quand même eu un peu froid avec la baisse de température décidée cette année. Si les choses vont bien avec le nouveau système d'énergie, l'eau chaude n'arrive pas très vite... ». « Nous avons emménagé il y a sept mois avec ma femme dans la résidence, relate M. CHAIRATE. Nous sommes très contents de notre appartement, l'eau chaude fonctionne bien, c'est bien isolé, même s'il fait un peu chaud en été, aussi parce que nous avons une orientation plein soleil ».



Dans la résidence Greuze, « les travaux qui ont été menés améliorent notre quotidien, témoigne M. BELLET, même si l'eau chaude met quand même du temps à arriver. Et nous rencontrons d'autres problèmes qui ne permettent pas d'apprécier suffisamment ces opérations ».



Résidence Joliot-Curie II
Une grande réhabilitation thermique en discussion avec les locataires depuis 2022

« J'ai eu très froid cet hiver et j'ai même dû acheter un chauffage électrique, déplore M^{me} TEXIER. Pour moi, il n'y a pas d'amélioration notable ». Pour M^{me} LAVERDANT, ancienne locataire de l'avenue P. Picasso, « cette année, j'ai eu très froid, on avait 18° à l'intérieur ... Nous avons quand même profité d'une amélioration des températures l'année dernière, et le confort est meilleur que dans mon précédent logement ».

Pour les locataires de la résidence Jeanne d'Arc, « nous sommes très satisfaits des aménagements menés, avec une isolation et une étanchéité renforcées, nous racontent M. SAYAH et M. GRAIED.



Greuze, la première des résidences équipées du système HELIOPAC

C'est toujours un plus de pouvoir être bien chez soi, de ne plus avoir de problème d'humidité et ça fait que les gens sont plus attentifs et respectueux de la résidence ». Des travaux appréciés, qui méritent un entretien courant. « Nous avons des fuites qui viennent des balcons, que nous avons signalées depuis plusieurs mois et qui ne sont toujours pas résolues ... ». Quant à l'impact de ces travaux sur les charges, « c'est un peu dur à percevoir immédiatement, nous expliquent-ils. Il y a besoin d'un recul sur plusieurs années pour pouvoir bien estimer l'incidence financière de ces baisses de consommation ».

Des travaux nécessaires, à suivre dans le temps pour un confort optimal.



La Coop' s'engage à :

- Réduire le recours aux énergies fossiles sur 2000 logements d'ici à 2028
- Diversifier les actions pour diminuer notre empreinte carbone

ACCUEIL, ENREGISTREMENT DES DEMANDES : DES RÉCLAMATIONS BIEN TRAITÉES ?

En 2022, la Coop' s'est dotée d'un outil pour mieux gérer et suivre les réclamations. La situation s'améliore, mais nous avons encore des progrès à faire. Depuis le début de l'année, c'est l'accueil qui s'est doté de cet outil pour enregistrer les réclamations qui sont faites en direct par les locataires.



Par cette procédure, il s'agit de bien inscrire et transmettre les demandes et besoins qui sont faites aux agent-es d'accueil. Avec le bon suivi, la traçabilité et le traitement des réclamations comme objectifs.

“ En venant, ma réclamation peut être enregistrée et traitée. Ce serait bien qu'il y ait plus de moments d'ouverture du siège, et d'adapter les horaires ”

« C'est la 1^{ère} fois que je viens le mercredi matin. J'ai eu des réponses à mes questions, j'ai été mise en relation directe avec ma gestionnaire » nous confie, satisfaite, M^{me} BOUDINA. Un deuxième locataire, nous indique « que c'est très difficile de joindre la Coop', notamment par téléphone ou par mails. D'où ma venue aujourd'hui, sur place, ça permet d'avancer sur mes besoins. Mais

c'est difficile de se garer, il faut être plus attentif aux locataires et aux réponses qui nous sont faites ». Pour M^{me} BENBEKHTI, nouvelle locataire, venue pour effectuer ses démarches au siège, « la satisfaction est bien là ». Les demandes de mutation, fortement impactées par la crise du logement, rallongeant



encore les délais d'attente, sont souvent abordées au siège. Pour M^{me} KAFI, « ma demande est très ancienne, je trouve qu'on ne m'a pas orienté correctement jusque-là. Les discours ont changé selon les interlocuteurs ... Les personnels d'accueil sont très gentils et ont conscience des difficultés que je rencontre ».

Une locataire du Chemin-de-l'île nous raconte : « Suite à des aléas familiaux, j'ai demandé le changement de titulaire du bail. En venant sur place, j'ai pu obtenir une meilleure information, même si ce n'est pas forcément la réponse attendue ... ». « Depuis 33 ans que je suis locataire, la situation se détériore. Je suis obligé de me déplacer au siège pour qu'un problème de porte signalé depuis plusieurs mois soit enfin résolu ... » nous explique une résidente, dont la réclamation a pu être bien enregistrée. M. FETHALLAH se dit lui « très satisfait de l'accueil, de la sympathie du personnel. En venant, ma réclamation peut être enregistrée et traitée. Ce serait bien qu'il y ait plus de moments d'ouverture du siège et d'adapter les horaires, notamment pour les gens qui travaillent durant la semaine ».

Un accueil nécessaire, à renforcer pour un meilleur accompagnement.



La Coop' s'engage à :

- Enregistrer 100 % des réclamations
- Tenir informé le locataire tout au long de sa réclamation

GRANDS TRAVAUX

LE PATRIMOINE SE RÉNOVE

Dans le cadre des Grands Travaux 2023 ou des travaux pluriannuels, de multiples interventions sont en cours dans les différentes résidences de la Coop'

Entretiens courants, modernisations des halls, interventions dans les parties communes ou sur les espaces extérieurs, retours en images sur les derniers aménagements conduits par la Coop'.



Attention, peinture fraîche



Remise en peinture Résidence Lorilleux



Isolation des combles Résidence Elisée Reclus



Remise en peinture des Halls et parties communes de la Résidence Joliot-Curie II

FESTIVAL PARADE(S) 2023 : TOU·TES EN SCÈNE

Comme chaque année, le festival Parade(s) débarque dans les rues de Nanterre au début du mois de juin.



Pôle-K Trampo © Pôle-K

33 ans. La longévité du festival Parade(s) témoigne bien de son succès, de la qualité des spectacles programmés, des talents des compagnies qui y participent. Rendez-vous incontournable des arts de la rue en Île-de-France, Parade(s) revient avec une programmation de spectacles de cirque, théâtre de rue, musique, danse, marionnettes.

« Durant trois jours, du 2 au 4 juin 2023, tou·tes les nanterrien·nes sont invité·es à prendre part à ce grand rendez-vous habituel pour le territoire, nous détaille Mélanie Duplenne, directrice artistique du

festival. Tous les spectacles sont gratuits et ouvert à tou·tes, et bien évidemment les locataires de Nanterre Coop' Habitat sont plus que les bienvenu·es ».

Cela fait maintenant plus de trois décennies que le festival Parade(s) est installé et inscrit dans les artères de Nanterre. Et c'est un des plus grand rendez-vous d'art de rue dont peuvent bénéficier les habitant·es.

« Cette année, nous proposons à tout le monde d'être spectateur des différents rendez-vous, mais également d'en être les acteurs. Il y a des spectacles participatifs qui se pensent dès aujourd'hui et

auxquels chacun·e a la possibilité de s'inscrire » nous invite Mélanie Duplenne. Talents en herbe, amateurs sensibles aux arts de rue, vous avez tou·tes la possibilité de vous y inscrire pour exercer, vous aussi, des performances artistiques dans les rues de la ville.

Si les trois jours du festival se déroulent dans le Centre ancien de Nanterre, « nous sommes attaché·es à irradier tous les quartiers de la ville. Aussi, à partir du mois d'avril, des spectacles « Préludes » auront lieu dans les différents secteurs de Nanterre, au pied des résidences, et nous serons enchanté·es de pouvoir vous y retrouver » conclut Mélanie Duplenne.

Parade(s), un festival au plus près des habitant·es, à découvrir en famille. Spectateurs ou acteurs, à vous de choisir.



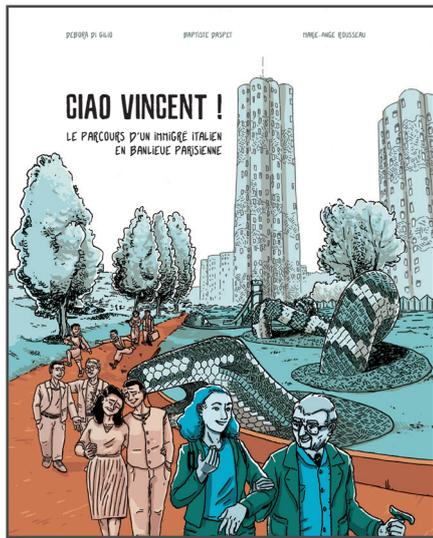
Adhock Qui-vive © Bruno Maurey



Triptotes C^o Encore une fois © DR

VINCENT PASCUCCI : CIAO E GRAZIE

Vincent Pascucci, héros de Nanterre, aura marqué de son empreinte singulière notre ville. Un ouvrage vient de paraître, retraçant sa vie, son parcours, ses nombreux combats.



« En emménageant à Nanterre, il y a une quinzaine d'années, dans le secteur du Mont-Valérien, j'ai vu que de nombreux italiens y étaient installés. En rencontrant la Société d'Histoire pour comprendre les migrations italiennes à Nanterre, on m'a tout de suite conseillée d'aller rencontrer Vincent Pascucci ». Debora Di Gilio a bien fait de suivre ces recommandations. Elle sera immédiatement charmée et attendrie par cette figure bien connue de tou-tes les habitant-es de Nanterre. S'en suivront deux années d'échanges, de rencontres, de partage d'une mémoire vive et engagée.

« Le parcours de Vincent est tellement riche, si exemplaire, qu'il m'a semblé nécessaire de le transmettre. Après réflexion, j'ai choisi la bande dessinée comme moyen le plus adapté pour que les jeunes générations puissent découvrir son parcours et ses combats » nous explique Debora Di Gilio.

C'est donc une formation pour bien construire un scénario que suit Debora. Et c'est dans ce cadre qu'elle rencontre un premier illustrateur (Baptiste Daspét), puis une seconde (Marie-Ange Rousseau), qui l'accompagneront dans ce projet mémoriel remarquable, avec le concours de l'association Quelle Histoire, coéditrice de l'ouvrage.

“ Son sens moral, son attachement aux bien commun et ses préoccupations pour l'éducation populaire, j'ai souhaité mettre en lumière ces batailles continues que Vincent a menées toute sa vie ”

« Nous avons sollicité un financement participatif pour nous accompagner, qui nous a permis de recueillir près de 9000 €. Ce budget nous a principalement aidé pour la rémunération des illustrateurs. Aussi, nous avons effectué un travail important d'archives et de recherche pour affiner les récits que nous livrait Vincent » poursuit Debora.

Jeunesse et parcours nanterrien, engagement dans la résistance et dans la Libération de la ville, actions publiques en tant qu'élu au sport, à la jeunesse, passeur de mémoire au sein des associations d'anciens combattants, les nombreuses périodes et activités de Vincent Pascucci sont retracées dans cet ouvrage. « Tout au long de sa vie, Vincent a su incarner un sens moral fort, un attachement profond aux valeurs du bien commun et un engagement indéfectible pour l'éducation populaire. Nous avons



souhaité mettre en lumière ces batailles continues qu'il a menées pour qu'elles continuent d'inspirer les générations futures ».

« Je te fais entièrement confiance » lui a témoigné Vincent Pascucci dans la démarche engagée par Debora. Quelques années plus tard, alors que Vincent nous a quitté, la parution de la bande dessinée « Ciao Vincent ! » vient achever cette initiative mettant en lumière un exemple pour tou-tes et continue de mettre en valeur le legs qu'il nous a transmis.

« La mémoire a toujours été primordiale pour moi. Par mon parcours personnel, j'ai toujours eu un intérêt pour ceux qui ont fait le même chemin que moi il y a maintenant plusieurs années, de revenir sur les émigrés du fascisme italien et sur leur participation active à construire l'identité de terre locale d'asile. Nanterre est riche de ses différentes migrations, et il me tenait à cœur de mettre en lumière le rôle de la communauté italienne dans le développement du territoire. Et Vincent Pascucci a été, est et restera notre fer de lance, notre modèle à suivre et à rappeler », conclut Debora Di Gilio.

Une mémoire à découvrir et à partager.





Mesdames et messieurs les locataires,

La CNL demande à Nanterre Coop Habitat, une fois de plus, de revenir à un accueil digne de ce nom, et d'ouvrir 5 demi-journées dans la semaine. La crise du Covid est passée. Les locataires doivent pouvoir se rendre au siège selon leurs disponibilités et non selon celles de NCH.

Par ailleurs, nous demandons que l'accueil physique et téléphonique ne soient pas effectués par le même personnel. Cette instabilité porte préjudice à la prise en charge des dossiers des locataires et ralentit leurs traitements. Ce poste nécessite de sérieuses compétences dont certaines s'acquièrent sur le terrain. En fait, ces accueils gagneraient à être dissociés. La même personne ne peut s'occuper de 2

tâches en même temps et surtout lorsqu'il est question de confidentialité.

Nous déplorons également des délais d'attente inadmissibles. La communication n'est toujours pas le fort de NCH : jusqu'à 6 mois d'attente entre l'attribution du logement et l'entrée dans le logement, jusqu'à 6 mois d'attente pour une réponse à un refus d'attribution... Ajoutons à cela les non réponses aux mails ou aux lettres recommandées. Non rien ne change malgré nos multiples interventions !

Et pour gagner en efficacité pour l'attribution des logements, nous le disons à nouveau : il faut impérativement que les logements soient rénovés avant la visite des locataires. Ceci afin d'éviter des refus et qui sont pour la plupart justifiés.

Concernant l'attribution des ILM (3 adresses à Nanterre) nous rapellons que ceux-ci doivent être attribués en priorité à des Nanterriens /

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre
66, rue des Amandiers
92000 Nanterre

☎ 01.47.21.60.99 - 06.01.79.44.23

✉ lacnl-nanterre@gmail.com

🌐 www.cnl-nanterre.com

Nanterriennes ou à des personnes travaillant à Nanterre. Pour rappel ceux-ci sont attribués lorsque l'ancienneté n'est pas acquise.

Enfin, la trêve hivernale s'étant achevée au 1er avril, nous rappelons que si vous rencontrez des difficultés de paiement de loyers, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous accompagnons pour trouver des solutions, tout comme nous sommes à votre écoute pour tout problème, pour toute question.

Joseph Ridolfi et Nadine Villin
Administrateurs NCH



DAL-HLM NANTERRE

AU REVOIR !

C'est la dernière fois avant 2026 que nous avons droit à un article dans Cité Mag. A partir de juin prochain, les 3 représentants des locataires élus en décembre dernier prendront leurs fonctions et, cette fois-ci, le DAL n'en fera pas partie.

Après **4 ans et demi de présence au Conseil d'Administration**, nous n'avons qu'un résultat à mettre à notre actif : le loyer des parkings souterrains du Petit-Nanterre qui était à plus de 50 euros a été ramené à 40 euros.

Nos autres votes, comme le **refus des hausses de loyer des logements**, n'ont jamais pesé dans la balance, quand nous étions seuls à le défendre (en 2019 et 2020) ou quand la CNL s'y est ralliée (en 2021 et 2022).

Et bien sur, **la vente** d'un tiers des tours Aillaud à un promoteur privé, que nous avons été bien seuls à dénoncer, est en train de se réaliser. Pour la Mairie, il ne faut pas parler de vente car ce terme serait réservé à la **vente à un locataire**, ce qu'elle critique, comme nous, car cela réduit le patrimoine du logement social.

Mais pour nous et pour toute personne de bonne foi, **la cession à un milliardaire de 500 logements est une vente qui ampute 500 fois le parc social.**

Même absents du Conseil d'Administration de Nanterre Coop Habitat, nous continuerons à défendre vos intérêts notamment pour le **relogement des délogés** des immeubles vendus ou démolis et en participant aux Conseils de Concertation Locative qui travaillent actuellement à la brochure qui va définir précisément **quelles réparations sont à notre charge.**

La vocation du DAL, c'est aussi de **défendre les mal-logés.** Au moment où les expulsions locatives reprennent, nous avons manifesté le 1er avril avec la CNL, des syndicats de salariés, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP etc, **contre la loi Kasbarian** qui, en cette période de

DAL HLM

✉ oph-nanterre@dalhlm.org

forte inflation, veut criminaliser les squatteurs (y compris les travailleurs qui occupent leur entreprise !) et durcir les sanctions contre les locataires en situation d'impayés, **effacer l'Abbé Pierre de l'Histoire de France.**

A noter que le 18 mars, le jour de la pose de la première plaque de rénovation thermique des tours Aillaud, une élue de Nanterre a rageusement déchiré le tract unitaire qui appelait à cette manifestation...

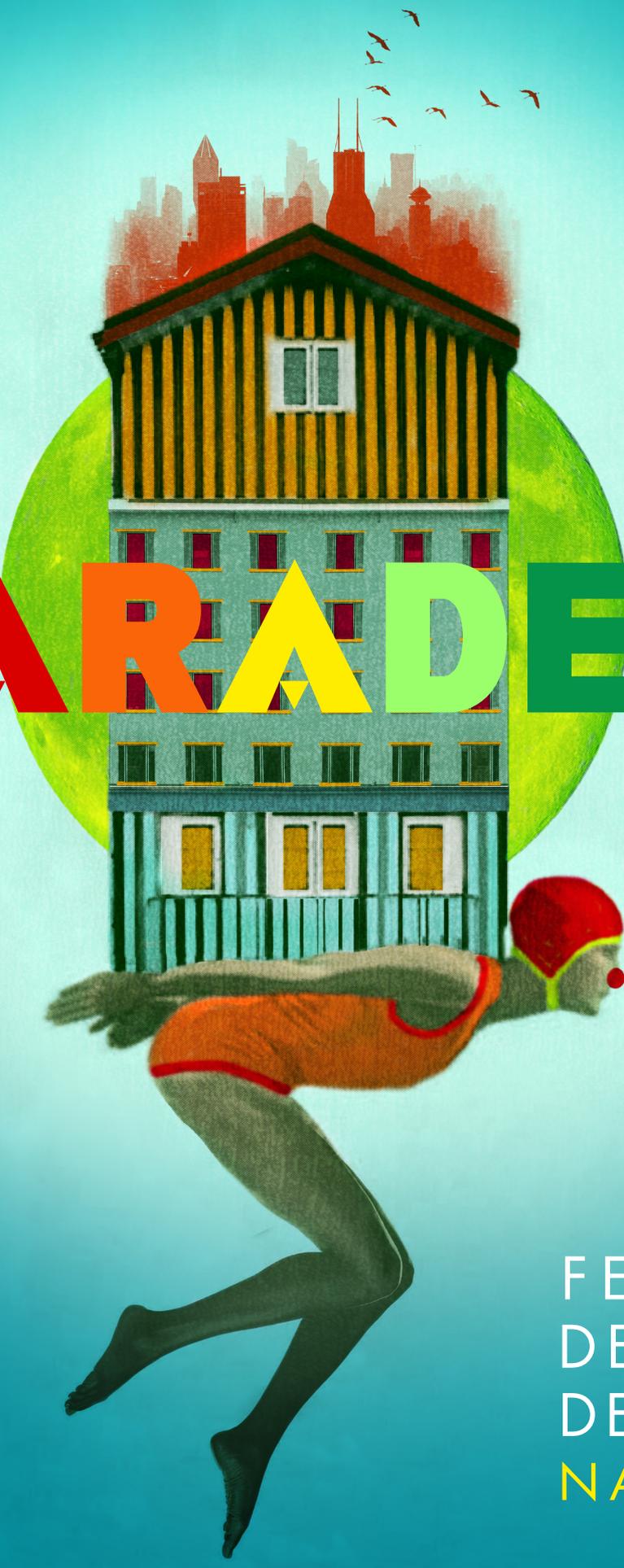
Nous continuerons bien sur à tenir une permanence mensuelle

PROCHAINES PERMANENCES DU COMITÉ DAL-HLM : en principe le 1^{er} lundi du mois à 18 h 30.

Prochaines dates les 15 mai et 5 juin 2023.
11, allée des Demoiselles d'Avignon, salle du rez-de-chaussée.

LES 2, 3 ET 4 JUIN 2023

SPECTACLES GRATUITS



PARADE(S)

FESTIVAL
DES ARTS
DE LA RUE
NANTERRE